

## AVIS DE PUBLICITÉ

### Commande de réalisation artistique au titre du 1% artistique pour le PEMED-PCV

#### Identification de l'organisme qui passe le marché

Université Nice Sophia Antipolis  
28 Avenue Valrose  
BP 2135  
06103 NICE cedex 2

Adresse internet (URL) : <http://unice.marcoweb.fr/>

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://unice.marcoweb.fr/>

#### Objet du marché :

Une procédure de réalisation artistique au titre du 1% artistique est ouverte pour la réalisation du PEMED-PCV, à Nice, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Nice Sophia Antipolis et la maîtrise d'œuvre par l'agence d'architecture *BOYER-GIBAUD PERCHERON ASSUS & Associé*. Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels.

#### Lieu d'exécution / livraison :

Campus Pasteur (Faculté de Médecine de Nice), 28 Avenue de Valombrose, 06000 NICE

#### Caractéristiques principales :

Il s'agira de traiter, en lien avec l'architecture du bâtiment, un grand mur de parement et soutènement. L'œuvre pourra s'étendre sur l'ensemble de la façade.

#### Montant du 1% : 33 000,00 € HT

Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste lauréat, le montant de réalisation de la commande, la cession des droits d'auteurs ainsi que les taxes et cotisations.

Le montant de l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus sera quant à lui de 1 500,00 € TTC.

#### La sélection :

Le lauréat sera désigné par un comité artistique présidé par le maître d'ouvrage. La sélection se fera en deux temps :

- Une présélection de trois artistes sera opérée sur examen des dossiers de candidatures des artistes par le comité artistique.
- Le comité artistique proposera au maître d'ouvrage le lauréat, après audition des artistes présélectionnés. Le lauréat choisi par le maître d'ouvrage en sera informé par ce dernier.

Un dossier détaillé incluant un cahier des charges sera envoyé aux trois artistes présélectionnés.

*Une indemnité de 1 500,00 € TTC sera attribuée à chacun des 2 artistes ayant remis un projet conforme au cahier des charges et non retenu par le comité artistique.*

## Constitution du dossier de candidature :

Pour être recevables, les candidats devront obligatoirement fournir un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes, toutes établies en langue française :

1. Une lettre de motivation indiquant les orientations et l'esprit du projet que l'artiste souhaite réaliser dans le cadre de cette commande (1 page A4 maximum) ;
2. Un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuels des œuvres significatives dont celles réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées ou du 1%) ;
3. Un curriculum vitae actualisé ;
4. La déclaration sur l'honneur du candidat :
  - qu'il a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la présente consultation ou qu'il a acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ;
  - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail ;
  - qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts ;
  - qu'il ne tombe pas sous le coup d'une procédure de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou, pour les personnes physiques, qu'elles ne sont pas en faillite personnelle au sens de l'article L. 625-2 du même code (ou procédures équivalentes régies par un droit étranger).
5. Une attestation de garantie professionnelle : attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou l'AGESSA pour l'année en cours, récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro, ou un numéro de SIRET délivré par l'INSEE.

Si le candidat le souhaite, il peut fournir directement une copie des certificats fiscaux (liasse 3666) établis au 31 décembre de l'année précédant la date de lancement de la consultation et des certificats sociaux (URSSAF ou MSA) datant de moins de six mois à la date de lancement de la consultation ou de l'état des déclarations établies au 31 décembre de l'année précédant la date de lancement de la consultation (NOT112).

Ce dossier de candidatures devra être produit par les candidats en 1 exemplaire papier + 1 exemplaire numérisé (au format.doc ; .xls ou .pdf) sur cédérom ou clé USB.

## Modalités d'envoi des candidatures :

Les candidatures en vue de la présélection devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention :

Candidature pour:

**PEMED-PCV - 1% ARTISTIQUE**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être doublé d'une copie numérique (clé USB ou cédérom) de l'ensemble des documents dans leur format original (Word, Excel, PDF). Il devra être envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante:

*Université Nice Sophia Antipolis - Direction du Patrimoine  
28 Avenue Valrose  
BP 2135  
06103 NICE CEDEX 2*

ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse suivante:

*Université Nice Sophia Antipolis - Direction du Patrimoine  
24 Avenue des Diables Bleus  
Bâtiment Saint Jean d'Angély 1  
06300 NICE*

Les candidatures qui seraient remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et renvoyés à leurs auteurs.

**En cas de groupement, l'attributaire du marché devra revêtir la forme juridique du :**

Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans la candidature autre que la langue française :**

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**Date limite de réception des candidatures :**

Le 31 mars 2017 à 12h00 (heure de Paris, France)

**Délai minimum de validité des candidatures :**

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La transmission des plis par voie papier est fortement conseillée pour cette consultation. Les modes de transmission autorisés sont les suivants : poste avec accusé de réception, porteur avec accusé de réception, dépôt en main propre contre récépissé.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

**Dématérialisation de la procédure (déconseillé) :**

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Ce mode de transmission est déconseillé ; privilégier l'envoi par courrier ou dépôt physique.

**Adresse d'obtention des renseignements complémentaires :**

Université Nice Sophia Antipolis - Direction du patrimoine - Service Maîtrise d'ouvrage  
24 Avenue des Diables bleus  
06300 NICE

À l'attention de : Monsieur Guillaume BEAUFOCHER  
Courriel : [guillaume.beaufocher@unice.fr](mailto:guillaume.beaufocher@unice.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://unice.marcoweb.fr/>